

Le jugement religieux sur les festins et offrandes réalisés autour des tombes

Ahmed Hammânî

Ce livre préfacé par le cheikh Abdel-Ghani Aoussat, qui est une fatwa de l'ancien Moufti d'Algérie, expose le jugement islamique de deux manifestations connues au Maghreb sous les noms de Zarda et Waada qui sont aussi connues dans d'autres régions du globe sous différentes

appellations mais la substance reste inchangée... La Zarda est un festin que certaines gens préparent autour des tombes de nombre de pieux qu'ils mettent en intercession avec Allah. Cette infraction religieuse porte dans certaines régions le nom de Teyyafa ou Tateyyaft. La Waada est l'offrande que donnent ces personnes. Le but de la Zarda et de la Waada est de se rapprocher du saint qui, selon ce que ces gens prétendent, réalisera

les vœux et exaucera les invocations !

Le site Islamhouse, soucieux de
montrer aux musulmans leur
véritable foi, est fier de contribuer à
la critique d'actes polythéistes
regrettablement présents au sein
même des pays musulmans...

<https://islamhouse.com/221857>

- [Le jugement religieux sur les festins et offrandes réalisés autour des tombes](#)
 - [Avant-propos](#)
 - [Définitions](#)

- [Introduction de son éminence le Cheikh cAbd El Ghani Aoussat](#)
- [Préface](#)
- [Pourquoi ne revivifions-nous pas l'époque de « la Zarda » et « la Waada » ?](#)
- [Réponse du Moufti d'Algérie Ahmed Hammânî](#)

Le jugement religieux sur les festins et offrandes réalisés autour des tombes

Éclaircissement sur la problématique de demander l'intercession et la bénédiction des saints et des pieux

éminence l'ex- Fatwa rédigée par son
d'Algérie Ahmed Hammânî Mufti
Qu'Allâh lui fasse miséricorde

Traduction introduite Par le vertueux
Cheikh Abd El Ghani Aoussat
Qu'Allâh le préserve

Traduction, préface et annotation par
Aboû Fahîma cAbd Ar-Rahmên El
Bidjêî

Études de post-graduation en
sciences du langage

Études supérieures en sciences
islamiques

Études universitaires en traduction

Paris

Deuxième édition augmentée, relue
par

Abou cAbd Ar-Rahmên Kamêl El
Djazê'irî

Revu et corrigé par

Abu Hamza Al-Germâny

حكم إقامة الزردة والوعدة

للشيخ العلامة أحمد حماني

- رئيس المجلس الإسلامي الأعلى بالجزائر-

- رحمه الله-

تقديم الترجمة للشيخ عبد الغني عوسات

حفظه الله تعالى

ترجمة : أبو فهيمة عبد الرحمن البجائي
مراجعو الترجمة: أبو عبد الرحمن كمال
الجزائري، وأبو حمزة الجرمانى

Avant-propos

Au nom d'Allâh, Le tout
Miséricordieux, le très
Miséricordieux

Le Prophète ﷺ énonce : « Celui qui
guide vers une bonne action aura
l'égal du salaire de celui qui la fait. »
Rapporté par Mouslim.

Cette épître est la propriété de tous
les musulmans. Frères lecteurs !
Sœurs lectrices ! Si vous désirez être
récompensés de votre vivant de
même qu'après votre mort, contribuez

donc à la publication de ce très bénéfique opuscule. Mais, à condition de ne rien modifier ni supprimer. Sans aucun doute, Allâh n'égare pas le salaire des personnes bienfaisantes.

Définitions

1/ La Zarda : festin que certaines gens (**ignorant la croyance musulmane et qui pensent bien faire !**) préparent autour des tombes de nombre de pieux qu'ils mettent en intercession avec Allâh. Le but de la Zarda est de se rapprocher du saint qui, selon ce que ces gens prétendent, réalisera les vœux et exaucera les

invocations ! Cette infraction religieuse porte dans certaines régions le nom de Teyyafa ou Tateyyaft.

2/ La Waada [wecda] : c'est l'offrande que donnent ces personnes ainsi que d'autres qui y assistent. Elles diffèrent d'un individu à un autre dépendamment de plusieurs facteurs, notamment l'importance de la cause pour laquelle est célébrée la zarda. Les wecdât sont données en guise de se rapprocher des pieux morts, qui intercèderont auprès d'Allâh à l'avantage de ces gens, prétendent-ils !

Rem. Les frères et sœurs qui ne maîtrisent que la langue arabe ont accès à un très beau livre publié par les éditions Manar Assabil. Il porte le titre «Acrâs Ach-Chaytân: azarda wa el wecda / Les fêtes du Diable : la Zarda et la Waada ». Une compilation de traités et d'articles écrits depuis plus d'un demi-siècle par les savants de l'Association Des Savants Musulmans Algériens sous la direction de : cAbd El Hamid Ibn Badis.

پ پ ا

Introduction de son éminence le Cheikh cAbd El Ghani Aoussat

ertes la Louange est à Allâh, nous le louons, implorons Son Secours et Lui demandons le Pardon. Nous nous protégeons par Allâh contre le mal de nos propres âmes et contre les maux engendrés par nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point de dieu à part Allâh, Seul sans aucun associé, et j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Messenger.

Allâh -Le Très Haut- a créé l'homme, Il lui a appris le langage et lui a ordonné de le prendre pour Adoré

unique dans la croyance, les paroles et les actes. Il lui a également interdit l'association [Le Chirk] dans toutes ses attitudes et œuvres qui le rapprochent de Lui, qu'elles soient grandes ou petites, nombreuses ou pas. Allâh -qu'Il soit Très Haut- a dit (selon la traduction relative du sens du Verset en arabe) :

"Dis : en vérité, ma salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort sont entièrement voués à Allâh, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier des musulmans (soumis)" [El Ancêm : V. 162].

Il est certes alors un Droit d'Allâh - Exalté soit-Il - sur Ses serviteurs de L'adorer sans ne rien Lui associer. Allâh -qu'Il soit Très Haut- a dit (traduction relative du sens du Verset en arabe) :

"Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture". [El Bayyina/ V. 5].

Il a dit aussi -Pureté à Lui- :

"Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes œuvres, et qu'il n'associe dans son

adoration aucun autre à son Seigneur" [El Kahf : V. 110].

Et, c'est grâce au fait de s'appliquer au Tawhîd (l'unicité) et ses vertus, de délaisser le Chirk (association) et ses vices que les croyants monothéistes [Mouwahhidoûn] ont mérité la sécurité générale, la bonne espérance, ici-bas et dans l'au-delà, et ils y sont du nombre des biens guidés. Allâh -à Lui la Majesté- a dit :

"Ceux qui ont cru et n'ont point entaché leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les biens guidés" [El Ancêm : V. 82].

C'est avec cela, en fait, que l'homme apprend l'importance du pur Tawhîd (**unicité**) et son fruit, ainsi que le danger et la nuisance qu'encourt le Chirk. Allâh ne lui a pas seulement donné l'ordre de L'adorer, mais Il lui a aussi interdit tout ce qui puisse annuler l'unicité ou l'opposer. Allâh - qu'Il soit Très Haut- a dit (**d'après l'interprétation du verset**) :

"Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger [pour leur dire] : adorez Allâh et écartez-vous du Tâghoût" ([\[1\]](#)) [An-Nahl : V. 36].

Sans aucun doute, le Chirk est le premier des grands péchés qu'Allâh a interdit, et contre lequel Il met ses

serviteurs en garde. Cette réalité est stipulée par de nombreux Versets, notamment Sa Parole -Glorifié soit-Il- :

"Dis : venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : que vous ne Lui associez rien" [El Ancêm : V. 151].

Le Cheikh Moubârek El Mili (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Car, dans les deux attestations, Allâh ne s'est pas contenté de citer l'unicité pure jusqu'à ce qu'Il ait confirmé que la pluralité des adorés est nulle. De même, Il a restreint la législation dans la personne de l'Envoyé ﷺ

auquel Il a accordé la transmission du Message. »

Les Prophètes et les savants, eux aussi, confirment la mise en garde contre le Chirk, et c'est, en effet, par cela qu'ils commencent.

Il fait partie de ces mises en garde, l'épître que vous avez entre les mains dans laquelle l'auteur a démontré le statut religieux de la Zarda et la Waada, que celles-ci sont de l'association (**Chirk**) et un péché qu'il incombe aux gens de délaisser et de fuir.

Ceci est inclus dans Sa Parole générale :

"Vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, celle d'un animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui d'Allâh" [El Mê'ida : V. 3].

En effet, concernant le fait de démontrer la vérité, l'attention des savants, qui sont les héritiers des Prophètes, est ferme et sûre. Et ce, même si elle (cette vérité) est rejetée par beaucoup de gens.

Aussi, leur Manhedj (voie) dans cela n'est pas une nouveauté, bien au contraire, c'en est une source de justesse et de conformité. Comment ne pourrait-il pas l'être alors que le Seigneur de l'Univers les a pris à

témoin pour attester de l'énorme Importance du Tawhîd en disant :

"Allâh atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !" [Êl cImrân : V. 18].

Enfin, nous remercions le frère Aboû Fahîma cAbd Ar-Rahmên El Bidjêî pour ce choix digne de considération, dont l'étude et la divulgation sont d'une importance sans pareil [cela veut dire le fait de s'intéresser au Tawhîd et de dénoncer le Chirk]. Notre principe dans cela est la voie

sur laquelle étaient, bien avant nous,
le Prophète ﷺ et ses Compagnons !.

Et c'est ce que signifie la Parole du
Très Haut :

"Dis : voici ma voie, j'appelle les
gens à Allâh, moi et ceux qui me
suivent nous basant sur une preuve
évidente. Gloire à Allâh ! Et je ne
suis point du nombre des
associeuteurs""appelle les gens [à la
religion] d'Alle Sagence, qu'il n'y a
point de divinité à part Lui, le
Mainteneur de la justice.""""
[Yôûsouf : V. 108].

Écrit par votre frère Abd El Ghani
Aoussat

Alger, le 12 Radjab 1427 06 Août
2006

Préface

L

ouange à Allâh, le Seigneur de l'Univers ; et que la Prière et le Salut soient sur Son Messenger, sur sa Famille et ses compagnons.

Le Cheikh Moubârek El Mîli (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit dans son fameux livre *Ach-Chirk wa Madhâhirouhou* : Le polythéisme et ses aspects : « Si les zerdêt étaient une source de bien, en

plus qu'elles sont très nombreuses chez nous, leur bien se serait manifesté et elles auraient diminué comme toute source de bien diminuée. De plus, les prédécesseurs en sont prioritaires [à les pratiquer si elles étaient bonnes], de même qu'ils le sont pour toute chose bénéfique.

Le Prophète ﷺ les a-t-il célébrées sur la tombe du maître des martyres, son oncle Hamza ? Ou bien, les Compagnons les ont-ils célébrées sur la noble tombe (du **Messager** ﷺ) ? Ou encore, les successeurs [At-Tâbi'in] les ont-ils commémorées sur les tombes des califes et des martyres ou autres, dont chacun d'eux est meilleur que mille de ces morts pour

qui on réalise ces zerdêt de nos jours ?! Non ! Rien de tout cela n'a eu lieu... »

Cela dit, le chemin pour le changement de ces mystifications qui empoisonnent chaque année quantité incalculable d'esprits musulmans, particulièrement lors des saisons estivales, est décidément celui de la science religieuse. Il n'y a rien d'autre que le savoir, authentiquement transmis de la part du Messenger d'Allâh Mohammed ﷺ qui puisse sortir la nation musulmane des ténèbres du Chirk (l'Association), donc nécessairement de tout l'abaissement qui l'affaisse.

À ce fait, le secrétaire général de l'Association des Savants Musulmans Algériens, le Cheikh El cArbi At-Tebessi (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit dans l'introduction de l'ouvrage cité plus haut : « Certes le prêche réformateur que prônent les prédicateurs de l'Islâh (la réforme) islamique dans le monde musulman en général, et qu'effectue particulièrement l'association des savants musulmans en Algérie consiste à appeler les musulmans à la science et la pratique du Livre de leur Seigneur et la Sounna de leur Prophète.

Aussi [ils les invitent] à suivre la voie de leurs pieux prédécesseurs([2])

dans leurs comportements et leurs adorations concernant les paroles, la croyance et les actes ; soumettre les croyances, les actes et les caractères desquels ils jouissent aujourd'hui à l'usage des pieux ancêtres. Si ces derniers s'accordent avec cet usage, nous les comptons parmi les préceptes de la religion d'Allâh, et nous les pratiquons.

Nous considérons le pratiquant [de ce mode hérité] comme un individu, qui pratique la religion d'Allâh, alors que [les usages] qui n'étaient pas connus de l'époque des compagnons, nous considérons qu'ils ne font pas partie de la religion d'Allâh. Nous ne nous intéressons pas à ceux qui les

innovent ou les pratiquent !! Car, la religion est une preuve sur tous les individus tandis que les actes de ces derniers ne sont jamais une preuve sur la religion !!

Allâh -Le -Très Haut- a dit :

"Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants (les Compagnons), alors Nous l'abandonnerons à ce qu'il a choisi, et le brûlerons dans la Géhenne. Et quelle mauvaise destination " [An-Nisê' : V. 115].

En conclusion, ce qui s'avère juste et correct dans la traduction de cette

irréprochable Fatwa relève,
exclusivement, d'Allâh, et à Lui pour
cela la Louange et la Grâce. Quant à
une erreur éventuelle, elle ne saurait
provenir que de Satan et de moi ;
Allâh en est Innocent ainsi que Son
Messager ﷺ et les musulmans, et
j'implore donc le pardon d'Allâh.

Je ne me détourne pas en outre de
l'obligation de remercier vivement
tous ceux qui m'ont aidé à la ramener
à terme ; en premier lieu son
excellence notre Cheikh Abd El
Ghani Aoussat (qu'Allah le préserve,
qui ne s'ennuie jamais de nos
questions incessantes, et nous fait
part de ses orientations
indispensables pour la réalisation de

traductions religieusement correctes. Qu'Allâh le préserve, le bénisse et lui accorde Sa grande assistance dans son long parcours de prédication et de propagation de l'islam, Âmîn.) De même, j'adresse mes remerciements les plus sincères à mon frère et ami Kamêl Aboû cAbd Ar-Rahmên qui ne se lasse pas de veiller à la révision de mes traductions, celle-ci notamment ; et, ma profonde gratitude va à mon frère bien-aimé, Ahmed Abou cAbd Ar-Rahmên El Faransî qu'Allâh a guidé deux fois de suite : la première à l'islam, et la deuxième au suivi du chemin de la Sounna ; louanges abondantes à Toi Seigneur.

Ô notre Seigneur Adoré ! Nous te prions d'attacher nos cœurs au suivi du chemin de Ton Prophète ﷺ et des pieux prédécesseurs (As-Salaf As-Sâlih). Seigneur ! Fais triompher l'islam et les musulmans, âmîn, âmîn !

Aboû Fahîma cAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î

Samedi 27 Djoumâda El Oûla
1429/Révisé et augmenté le 03 juin
2008

**Pourquoi ne revivifions-nous pas
l'époque de « la Zarda » et « la
Waada » ?**

Substance de la question posée au
Moufti d'Algérie le Cheikh Ahmed
Hammânî :

J

adis nous visitâmes les Machêyikh
(maitres, saints, etc.) avec une
intention pure. Nous recherchâmes la
bénédiction par les traces des
hommes pieux, nous nous frottâmes à
leurs tombes et les prîrent pour
intercesseurs auprès d'Allâh (!)

Nous célébrâmes les Zardêt et les
Wacdêt à chaque fois que les
difficultés de ce bas monde
s'endurcissent. Grâce à cela, les
faveurs et les bonnes issues d'Allâh
nous furent accordées (!!)

Nous restâmes ainsi jusqu'au jour où vinrent les Badissites([3]) qui nous obligèrent de rompre et d'abandonner ces joyeuses fêtes dont l'arrêt a suscité la colère du Diwên des Sâlihîn([4]) (!)

Cela ne serait-il donc pas une source de bien de réanimer la zarda et la waada, de revivifier tout ce qui fut anéanti ?

Car, sans doute ceci fait partie des us et coutumes des pères et des aïeux (!) Y réside un moyen d'améliorer notre situation, de dissiper nos terreurs, de satisfaire les hommes-chefs ([5]). Espérons-nous aussi que nos

épreuves cessent, et que les grâces se multiplient (??!!)

Cela est le propos de certaines gens. Ils veulent que la Nation se réjouisse et que le malheur disparaisse (!)

Que nous reproche-t-on alors de célébrer la zarda et la waada, de passer de longs moments dans la joie ; des journées et des nuitées marquées de beauté !

Cela accompagné joliment par la flûte et le tambour, par des hurlements, des ronflements et des gémissements (!!!) Quel est donc votre avis que votre mérite perdure ?!

Signé par :

cAbd Allâh El heflên, Zemoura, ville de Ghilizane

Réponse du Moufti d'Algérie **Ahmed Hammânî**

La Louange est à Allâh ; et que la Prière et le Salut soient sur le Messager d'Allâh, sur ses Compagnons ainsi que sur ceux qui suivent sa voie.

Premièrement : C'est vraiment une question déconcertante. Nous ne savons pas si son auteur est sérieux ou plaisantin ? S'il est sérieux, nous lui répondrons selon notre savoir sans craindre aucun reproche. Par contre,

s'il se moque de nous([6]), dans ce cas nous nous réfugions auprès d'Allâh d'être parmi les moqueurs !

Concernant son dire : « nous visitâmes les Machêyikh avec une intention pure », il est plus juste de dire : nous les visitâmes sous l'effet d'une insouciance scandaleuse ; nos yeux furent voilés et nos cerveaux inactifs !

En effet, ces Chouyoûkh étaient dépourvus de toute vertu qui puisse les habiliter à recevoir des visites. Ni science, ni Zouhd (les savants définissent le Zouhd comme étant le fait de renoncer à toute chose qui ne profitera pas pour l'au-delà), ni

piété ; seulement un lien
généalogique qui est, en plus,
d'authenticité incertaine ! Nous
étions à l'image du proverbe qui
dit : « Nous les adorons tout en les
pourvoyant !! »([7]).

La visite à un Cheikh religieusement
agrée est lorsque celui-ci fait partie
des gens de science, d'entendement
et de bien. Cette visite permettra à la
personne d'y acquérir connaissance,
religion et piété. Il apprend de lui les
sciences transmises [de génération en
génération] et celles rationnellement
admises. Ainsi, il revient de chez lui
pourvu d'énormes bénéfices.

C'est ainsi qu'était le savant [l'Imâm Mâlik] à Médine alors qu'Abou Hanîfa était en Irak([8]). C'est cette visite qui est autorisée d'être rendue. À leur époque les hommes sellèrent et préparèrent leurs montures pour accomplir ces voyages.

Cependant, quand le cheikh est comme une statue, que seraient alors les leçons que l'hôte pourrait en bénéficier ?! La science, « l'ascèse » [Az-Zouhd], le conseil ou la raison ? Sans aucun doute, ces machâyikh étaient dépourvus de tout cela. Une personne qui ne détient pas une chose ne pourra pas la donner à autrui.

Par ailleurs, les individus desquels il était possible de profiter de leur science ne sont pas évoqués dans ta question. Bien plus, tu ne peux même pas les imaginer ! Ceux comme Ibn Badis et At-Tebessi -qu'Allâh leur fasse miséricorde-. Les étudiants leur rendaient visite puis rentrèrent avec une science abondante, des conseils précieux qui ont profité au pays et à la nation.

En revanche, tu as jugé de ne pas accepter ce genre précis de savants parce que tu as cité, en parlant des visites, la bénédiction, le fait d'embrasser les tombes, la zarda et la waada. Mais tu as oublié de parler de la harda (dégradation, catastrophe,

etc.), la wakhda (désorientation, perte...), la dépravation et les boissons enivrantes.

En vérité, ces savants ont sauvé la communauté de ces maux et l'ont délivrée de l'emprise des maîtres sectaires. Cela a été les prémices de la libération et du déploiement victorieux de notre drapeau.

La majorité des machêyikh n'ont en fait que le mérite du noble lien filial, mais qui reste, toutefois, douteux. Même si ce lignage s'avère authentique, [il ne lui sera d'aucune aide, car] le hadith du Prophète ﷺ stipule : « Celui dont les actions retarderont son entrée au Paradis, son

lien filial ne pourra pas la lui précipiter ». [9] De même, à la mère des nobles, le Messager d'Allâh ﷺ a dit : « Ô Fâtima ! Je ne te saurais d'aucune aide auprès d'Allâh » ([10]).

Si tu veux obtenir la bénédiction de la part des Machêyikh, rends-toi donc chez eux dans le but d'apprendre le savoir, la vertu, la piété et « l'ascétisme » [Az-Zouhd]. Prends-les pour exemple, pratique leurs œuvres. À ce moment-là, tu seras à ton avantage et tu obtiendras différentes bénédictions réelles et non pas imaginaires.

Deuxièmement : Tandis que ta parole : « **Nous nous frottâmes à leurs tombes** » ; certainement une action comme celle-ci est une forme d'association [Chirk]. Il n'y a que la Pierre noire de la Kaaba qu'on peut embrasser tout en vouant l'unicité pure à Allâh. cOmar Ibn El Khattâb t a dit (**une fois**) en s'adressant à cette pierre : « **Par Allâh tu n'es qu'une simple pierre, tu ne peux ni profiter ni nuire. Si je n'avais pas vu le Messenger d'Allâh t'embrasser, je ne t'aurais pas embrassé** » ([\[111\]](#)).

Si tu te comportes vis-à-vis de la pierre noire comme cOmar a dit, il n'y aura donc pas de mal à l'embrasser. En revanche, les autres

choses ne te sont pas permises de s'y frotter. Certainement, s'y frotter ou les embrasser est un acte de Chirk (**association**) dont le croyant qui unifie Allâh se refuse catégoriquement à faire.

En effet, tout comme cOmar, le croyant sait que ce n'est qu'une pierre. **Allâh dit de ces objets inanimés qui tentent les gens :**

"Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le Jour du Jugement, ils nieront votre association. Nul ne peut mieux t'informer comme Celui qui est

parfaitement informé. " [Fâtir : V. 14].

Il est donc certain que la Baraka (bénédition) recherchée par ces frottages n'est qu'un retour à l'époque préislamique, un retour au polythéisme.

C'est bien cela, le fait d'embrasser les tombeaux qui ne sont que des caveaux ! Et si tu vises par ta visite ceux qui y sont enterrés, dans ce cas, ton action est plus ancrée dans l'égarement ([\[12\]](#)). Ne vois-tu pas que le mort était vivant et recevait la subsistance, puis la mort le saisit alors qu'elle est déplaisante et aucun vivant ne désire sa venue. En

dépité de cela, ce mort n'a absolument pu la repousser, et s'est soumis à contre-gré. Sans doute, s'il avait eu la possibilité de se délivrer du trépas, il l'aurait fait même si pour s'en acquitter, il aurait fallu payer pour prix le bas monde et ce qu'il contient !

Il n'y a pas, donc, plus égaré que celui qui espère la provenance du bien de la part d'un mort, ou souhaite qu'il lui repousse un mal.

Implore dans tout ce qui t'arrive le Vivant qui ne mourra jamais. C'est Lui Seul qui peut profiter et nuire. En effet, **Il recommande à Ses serviteurs :**

"Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour ; le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous uniquement devant Allâh, qui les a créés si c'est Lui (**Seul**) que vous adorez " [Fussilat : V. 37].

Troisièmement : Quant à ton propos : « **En les prenant pour intercesseurs** » ; en vérité l'intercession répandue entre les gens qui est une invocation (et l'invocation est l'essence ([\[13\]](#)) de l'adoration) est de l'associationnisme pur.

L'unicité, c'est que tu invoques Allâh, qui vous a créé, même si tes péchés sont énormes. Certes, Il est

avec toi en écoutant ton invocation. Si l'intercession t'est inévitable, intercède alors avec tes bonnes actions comme ont fait les trois hommes de la grotte lorsqu'une roche a bloqué son entrée ([14]). Celui (Allâh) qui connaissait parfaitement leur épreuve a exaucé leurs invocations. C'est cela l'intercession légale. Les autres formes d'intercession sont susceptibles d'induire leurs auteurs dans le Chirk (l'associationnisme). Donc, ne les approchez pas.

Quatrièmement : Et concernant ton propos : « Nous célébrâmes les Zardêt et les Wacdêt à chaque fois que les difficultés de ce bas monde

s'endurcissent ». En effet, ces zardêt sont le résultat de notre inconscience. Elles sont contraires à l'état d'éveil dont nous devons jouir ! Nos oulémas -qu'Allâh leur fasse miséricorde- les appelaient les fêtes du Diable à cause des [infractions] qui s'y produisent : idioties, gaspillage, débauche, vin, promiscuité et libertinage !

Seuls les gens insouciantes parmi nous, qui n'éprouvaient pas d'égards à la religion et à la morale, ceux dont la conscience sommeille, visitaient ces tombeaux parcourant des contrées entières de Tunisie jusqu'au Maroc !

La plus fameuse Zarda était celle de sidi Abed célébrée dans ta région

([15]) ; les dépravés y assistaient venant de Tunisie, du Maroc et des villes de part en part de ses deux pays. Demande aux personnes âgées qui sont encore en vie ils t'informeront.

Ce genre de Zardetes étaient nombreuses, car les habitants de chaque contrée, allant de Tébessa jusqu'à Maghnia, possédaient son dieu parmi les résidents des tombes.

Les gens adoraient les tombes au lieu d'adorer Allâh !! Chaque groupe disposait d'un mort qu'il sanctifie : Sidi Saïd à Tébessa, Sidi Rached à Constantine, Sidi El Khir à Sétif ; Sidi Ben Hamlâoui à

Telaghma, Sidi Az-Zin à Skikda, Sidi Mansour à Tizi-Ouzou, Sidi M'hamed El K'bîr à Blida, Sidi Ben Youssef à Miliana, Sidi El Houâri à Oran, Sidi Abed à Ghilizane, Sidi Boumediene à Tlemcen, et Sidi Abderrahmane concurrencé par sidi M'hamed à Alger, la capitale. Que les frères, dont je n'ai pas cité les divinités de leurs villes, me pardonnent, car il en existe des milliers !

Le comportement de ces individus vis-à-vis des machêyikh ressemble à celui qu'avaient les gens de l'ère préislamique envers Houbel, El-Lêt et El cOuzza, particulièrement lorsqu'ils célébraient la Zarda, immolaient les sacrifices autour

d'eux et se frottaient aux tombeaux.
Allons nous ressusciter les aspects du polythéisme alors que nous vouons une unicité exclusive à Allâh !

Les savants se sont tous dressés d'une manière sincère contre ces actes répréhensibles que l'on pratique dans les zardêt. Il n'y a pas de différence entre les oulémas de l'Islâh (la réforme) et ceux qui soutenaient « l'Association des savants », ainsi que ceux qui n'en faisaient pas partie : tous ont consolidé leurs efforts jusqu'à ce qu'ils aient mis fin aux Zardêt.

Cet état de fait a déplu à l'administration coloniale qui ont

voulu les faire revivre et les préserver ([16]).

À ma connaissance, la dernière zarda à Constantine fut organisée par un politicien qui échoua dans sa politique assimilatrice. Ce dernier manifesta sa haine contre les savants, les culpabilisa et fit une zarda en sacrifiant des veaux et des moutons des colonisateurs. Où a-t-il organisé cela ? Au sein même de la ville de Constantine qui fut l'abri du lion de la réforme[17] ! Mais, ce politicien a creusé sa tombe de ses propres mains et aucun honneur ne lui fut consacré !!

Celui qui veut ressusciter aujourd'hui la zarda et la waada, annoncez-lui un échec pareil à celui d'hier !! Prends garde alors, ô toi qui as posé la question !

Cinquièmement : De plus, la nourriture et la viande que l'on distribue dans la zarda sont interdites religieusement à la consommation. Car, cela fait partie des repas que le Qour'ên nous a interdits de manger. Allâh -Pureté à Lui- dit :

"Vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, celle d'un animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui d'Allâh " [El Mêt'ida : V. 30].

La viande que l'on offre à l'occasion de ces festins fait partie de la quatrième catégorie, c'est-à-dire de celle d'un animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que celui d'Allâh. En d'autres termes, ces moutons sont égorgés pour un autre qu'Allâh mais bel et bien pour les Machêyikh.

C'est ainsi que la Zarda de Sidi Abed lui fut consacrée et vouée, comme celle de Sidi Ahmed Ben cOûda et Sidi Boumediene, etc. Cette Zarda([\[18\]](#)) lui est vouée pour que Sidi Abed soit satisfait, pour qu'il fasse profiter les gens et leur faire éviter le mal !

Tu prétends : « On a évoqué le Nom d'Allâh sur ces animaux sacrifiés ».

Je te réponds : même si le Nom d'Allâh a été évoqué sur ces bêtes, l'intention première qui est le fait d'en faire offrande au mort enterré dans le tombeau, rend ces sacrifices voués à un autre qu'Allâh !

La preuve de cela réside dans l'action de l'Émir des croyants cAli Ibn Abi Tâlib t vis-à-vis du père d'El Farazdaq (Ghâlib) et Souheym. En effet, un jour Souheym ayant été informé que Ghâlib a égorgé des bêtes pour nourrir les gens, il en égorgea lui aussi. Entendant cela, Ghâlib en immola encore plus. Entrés en compétition, Souheym égorgea à

nouveau à l'instar de Ghâlib, ce qui a multiplié le nombre de bêtes égorgées par centaines. Tous deux faisaient cela par simple ostentation !

Lorsque la nouvelle parvint à cAli t, il interdit aux gens de manger cette viande et la considéra comme faisant partie de celle d'un animal sur lequel on a évoqué le nom d'un autre que celui d'Allâh([\[19\]](#)).

Sans aucun doute les gens qui égorgèrent ces bêtes ont évoqué le Nom d'Allâh au moment de l'égorgement. Mais la visée des deux personnes respectives (**Ghâlib et Souheym**) était la vanité et l'orgueil, ce qui a fait que cette viande soit de

celles sur lesquelles on a évoqué le nom d'un autre hormis Allâh.

Cela étant dit, la viande de la zarda est illicite [Harâm]. De même, le repas dans lequel elle est préparée est lui, aussi, illicite. En outre, le fait d'assister à la Zarda est également interdit, car c'est une façon d'agrandir le nombre des partisans du Faux [El Bâtil] ; même s'il y a (dans une zarda) la présence d'un imam, un chef des imams, un Docteur ou un savant.

Très certainement, c'est déshonorant pour nous de célébrer les Zarda avec les biens de l'État alors que nous sommes noyés dans les dettes !! Et

nous avons vu à la télévision ce que les Européens veulent pour nous : n'être que des charmeurs de serpents !!!

Tout individu qui réanime en nous l'insouciance dans laquelle nous vivions dans le passé n'est donc pas bon conseiller. Bien au contraire, c'est un trompeur, et jamais il ne réussira dans ses objectifs. Il sera à l'exemple des gens qui utilisent l'argent pour trahir les musulmans :

"Or, après les avoir dépensés (leurs biens), ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus" [El Anfêl : V. 36].

Sixièmement : Concernant ton dire :
« Jusqu'au jour où vinrent
les Badissites » ([20]) ; je dis : En
vérité, Ibn Badis et ses amis n'ont fait
que sonner l'alarme, ainsi le peuple
algérien s'est réveillé et a perçu (avec
discernement) le danger (des sectes)
qui le guettait ; il s'en est donc
débarrassé.

Ibn Badis n'a ramené aucune
nouvelle religion ni une nouvelle voie
([21]). Il a seulement récité la Parole
d'Allâh, parlé avec les hadiths du
Messager d'Allâh ﷺ, et emprunté la
ligne de conduite des pieux
prédécesseurs [As-Salaf As-Sâlih]
qu'Allâh les agrée tous.

Il suffit à Ibn Badis comme honneur d'avoir réveillé les musulmans !

Septièmement : Si nous désirons que les malheurs disparaissent, évitons-les et prenons donc un chemin opposé.

Nous devons adorer Allâh Seul, Lui obéir ainsi qu'à Son Messager, unir nos rangs et nous accrocher au [Habl \(le lien\)](#) d'Allâh qui est le plus solide.

Il faut aussi que nous évitions la discorde et le conflit, que nous croyions en Allâh et que nous nous appliquions dans le droit chemin.

De même, nous devons pratiquer les bonnes actions, car la pratique

assidue des bonnes œuvres nous est ordonnée conformément à la Parole d'Allâh -à Lui la Pureté- :

"Et dis : « Œuvrez, car Allâh verra votre œuvre, de même que Son Messenger et les croyants" [At-Tawba : V. 105].

Voilà les moyens de la réussite, et non pas la célébration des Wecdêt et des Zerdêt et l'invocation d'un autre qu'Allâh. Car, sans aucun doute, ceci est l'œuvre des perdants !

Si nous recherchons la réussite et la dissipation des malheurs en dehors de ces moyens, nous serons donc voués à l'égarement et la perte comme

en a fait serment le Seigneur des hommes :

"Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition. Sauf ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres ; se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement l'endurance" [El cAsr : V. 1-3].

Voici la réponse à ta question, ô frère de Zemoura. Et nous reviendrons sur cette question ; que la paix soit sur toi ainsi que sur tous ceux qui ont suivi la guidée.

Le Cheikh Ahmed Hammânî

Ancien Moufti d'Algérie

Et président du Haut Conseil
Islamique

-Qu'Allâh lui accorde une large
miséricorde-

Fatwa publiée dans le quotidien Ach-
Chacb,

le 18 novembre 1991, p. 09.

([\[1\]](#)) Le Tâghoût : toute chose par laquelle l'homme dépasse ses limites, telles que ce que l'on adore, que l'on suit ou à laquelle on obéit en dehors d'Allâh.

([2]) Lire à ce sujet l'excellent ouvrage de notre vertueux Cheikh Abd El Ghani Aoussat, intitulé le suivi des pieux prédécesseurs, préface et traduction de Abou Fahîma cAbd Ar-Rahmên, éd. Dar Imam Malek, 2008. Une version de celui-ci est également disponible en ligne : www.islamhouse.com/p/144583

([3]) Ceci fait allusion d'une manière péjorative à l'éminent imam, cAbd El Hamid Ibn Badis -qu'Allâh lui accorde une large miséricorde- et ceux qui empruntèrent= =la même voie que lui, celle du tawhid et de la sunna...

([4]) Cela veut dire l'assemblée des hommes vertueux qui détiennent le monopole des destins, selon la croyance de ces mystificateurs !

([5]) Les vivants ainsi que les morts.

([6]) Parait-il que le cheikh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) fut fortement offusqué par ces propos. En effet, l'attitude langagière du questionneur montre une certaine irrationalité, mais en vérité cela est souvent le comportement de ces personnes englouties dans un soufisme altéré comportant des pratiques contraires à l'islam. Lire pour d'amples informations les fatwas d'Ibn Taymiyya.

([\[7\]](#)) Cela veut dire que d'une part on leur offre des sacrifices, de toutes sortes, ce qui veut dire qu'on les pourvoie, et de l'autre part on leur demande d'exaucer les souhaits. Alors qu'en vérité celui qui en est capable de réaliser les prières n'a pas besoin qu'on le pourvoie, tout au contraire, c'en est bien lui qui accorde la subsistance.

([\[8\]](#)) Cela veut dire qu'ils profitaient les gens qui les visitaient malgré l'éloignement.

([\[9\]](#)) Rapporté par Mouslim

([\[10\]](#)) Rapporté par El Boukhârî et Mouslim.

([\[11\]](#)) Unanimement reconnu authentique.

([\[12\]](#)) Cela parce qu'en islam, la [visite des tombes est de deux types](#) : une visite charciyya ([légale](#)) et une visite bidciyya ([hérétique](#)). Le Cheikh dit du :de l'islam Ibn Taymiyya deuxième type ([après avoir cité le 1er](#)) : «Tandis que la visite hérétique est du type de donner des associés à Allâh. Elle est du même caractère que l'association des chrétiens, telle que le fait d'invoquer le mort, demander son assistance, prier Allâh -Très Haut - par son intermédiaire, embrasser sa tombe et s'y frotter, se prosterner devant elle ([sa tombe](#)), et se faire couvrir les joues de poussière près

d'elle ; ainsi que d'autres actes renfermant la sollicitation du mort ou par sa cause la réalisation des besoins. Sans aucun doute, rien de tout cela ne fait partie de la religion musulmane...».

Ensuite, le Cheikh (qu'Allah lui fasse démontre que le **miséricorde**) n'a pas légiféré ces **ﷺ** Messenger pratiques ; de même, ses compagnons ne les ont pas pratiquées. Les= =imams de l'islam aussi, aucun d'entre eux ne suscitent d'accomplir ces œuvres, voire ils s'accordent à dire que la tombe même du Messenger ne peut être embrassée, et, on ne **ﷺ** peut s'y essuyer ou se prosterner devant elle. Comment alors se

permettrait-on de faire tout cela
auprès d'autres tombes ?

Consulter Ibn Taymiyya, Foutya fî
tacdîm el machêyikh wa el istighâtha
bihim wa ziyârat qouboûrihim/ Fatwa
concernant le fait de vénérer les
maitres, demander leur assistance et
visiter leurs tombes, entretenue et
commentée par le Docteur en
théologie, le Cheikh Abou Abd Ar-
Rahmen Abd El Madjid Djemaa, éd.,
Maktabet El Hâfid Adh-Dhahabî,
Alger, 2007.

fait allusion au :([13]) Le Cheikh
hadith rapporté par At-Tirmidhî, et
qu'il a jugé Gharîb.

([\[14\]](#)) Le Cheikh fait allusion au hadith authentique rapporté par El Boukhârî.

([\[15\]](#)) Cela veut dire la ville de Ghilizane.

([\[16\]](#)) En effet, la brute coloniale s'est toujours servie des sectes derviches soufis qui sont en fait les superviseurs des zerdetes ; ces dernières avaient des relations solides avec les occupants responsables qui leur conféraient des postes-clés dans la société algérienne.

Voici, entre tant d'exemples, un extrait du discours du cheikh Mohammed El K'bir, le successeur du cheikh Ahmed At-Tidjêni, le

fondateur de la Tariqa (secte tidjanite), qu'il prononça en 1931, à Laghouat, en présence du chef de la délégation militaire française dans la ville d'Ain Madi (Laghouat) ; il dit : « Ce qui est une obligation pour nous, c'est de venir en aide à la bien-aimée de nos cœurs, la France (sic), autant matériellement, moralement et politiquement ! C'est pour cela que je dis, et non pas en guise de m'accorder des louanges, mais par dignité et considération : sans doute, mes aïeux ont bien fait d'avoir adhéré à la France avant qu'elle ne soit arrivée dans notre pays, avant que ses armées chevaleresques (!) n'aient occupé notre pays (resic) »[16]. (Consulter

« Ictirâfât Toroqî Qadîm, Aveux d'un ancien sectaire », Aboû Wâ'il Samîr Mirabîc, éd., Marwa éditions, 2008.

Très bon livre qui, puisant de l'histoire et des textes religieux, relate sans complaisance et dénonce les déviances des soufis).

Le passage précité montre à quel point les Toroqiyyôun (les sectaires soufis) ont pu causer du tort à notre pays, mais que pourrait-on attendre, en vérité, de gens qui ne se gênent pas de nuire aux fondements de l'islam ? Le cher lecteur est vivement appelé à faire front aux hérésies de toutes sortes. Une voie unique l'y fera parvenir : la science islamique

selon les fondements des pieux prédécesseurs (**As-Salaf As-Sâlih**).

([\[17\]](#)) C'est en effet le lieu de naissance, le 5 décembre 1889, et de mort, le 16 avril 1940, du grand savant et initiateur de la réforme bénie en Algérie cAbd El Hamid Ibn Badis (**qu'Allah lui fasse miséricorde**).

([\[18\]](#)) C'est-à-dire à Sidi Abed qui est à Ghilizane.

([\[19\]](#)) Revoir les pages 10 et 35.

([\[20\]](#)) Revoir la page 16.

:([\[21\]](#)) Tout à fait, cet illustre érudit ainsi que ses alliés n'ont fait que jeter que ﷺ l'éveil sur la voie du Prophète

les sectes derviches, les Toroqiyyôun, avec l'appui de la brute coloniale, ont tâché de combattre sans relâche, ce qui a donné naissance aux innovations et hérésies dont on voit la présence jusqu'à nos jours. Par ailleurs, étant menacés dans leur règne par la réforme engagée par l'Association des Savants Musulmans Algériens, les sectaires soufis ont donc choisi, comme est leur attitude à toute époque envers les réformateurs, de jeter l'affront sur Ibn Badis et ses collègues, et tenter, par là, de défigurer les grandes valeurs religieuses que prônent les prédicateurs de la réforme. Ces valeurs sont le pur et simple

. Ainsi, ^ﷺenseignement du Prophète l'on trouve parmi les postulats de base sur lesquels est édiflée l'Association des Savants Musulmans Algériens tels que= =prononcés par son président, cAbd El Hamid Ibn Badis (qu'Allah lui fasse miséricorde), et que le frère lecteur devrait méditer ce qui suit :

- «Le Qur'ên est le Livre de l'Islam.
 - La Sounna authentique orale et pratiquée [qawliyya et ficliyya] est l'explication et la démonstration du Qur'ên.
 - Le comportement (la conduite) des pieux prédécesseurs [As-Salaf As-Sâlih] est une application correcte

(authentique) de la conduite musulmane.

- De toutes les compréhensions des vérités de l'islam et des textes du Livre et de la Sounna, celle des imams des pieux prédécesseurs est la plus véridique.
- L'hérésie (la bidca) c'est tout acte innové, considéré comme adoration et rapprochement (par lequel on s'approche d'Allâh) et dont la pratique n'est pas attestée par le . Et, toute hérésie est ﷺProphète égarement ».

Consulter «Acrês Ach-Chaytân: azarda wa el wecda/ Les fêtes du

Diable : la Zarda et la wecda », p10-12, éd. 2006, Manar Assabil.